



Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain

COMITÉ SYNDICAL

REUNION du samedi 18 mars 2023 à 10 h 00

Extrait du Registre des délibérations

Délibération n°DE202303042 : Ressources - Finances - Compte Administratif 2022 du Budget Principal

Le samedi 18 mars 2023 à 10h00, le Comité du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni à la salle Ainterexpo de Bourg-en-Bresse, sous la présidence de Monsieur Walter Martin, assisté de Michel Chanel, Andrée Tirreau, Christophe Greffet, Vincent Scattolin, Alexis Morand, Daniel Dompoin, Renaud Donzel, Catherine Picard, Françoise Courtine, Denis Linglin, Stéphane Martinand, Vice-Présidents, Annie Meuriau, Christian Fontaine, Hélène Brousse, Daniel Rousset, Valérie Pommaz, Hélène Cedileau, Béatrice Dalmaz, Yannick Riou et Joël Prudhomme, Membres du Bureau.

Outre le Président et les Membres du Bureau précités, sont également présents les délégués des Communes.

287 délégués sont présents ainsi qu'il résulte des contrôles effectués à l'entrée, 22 ont donné un pouvoir recevable.

Le quorum étant atteint (287/506), le Comité Syndical peut donc siéger.
Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Alexis Morand, est élu Secrétaire de Séance.

.../...

RAPPORT DU PRESIDENT

Le Compte Administratif 2022 fait apparaître, dans ses grandes lignes :

- ✓ un montant de paiements de travaux de **18.820.477,49 euros** répartis en :
 - 11.355.086,47 euros de travaux d'Electrification Rurale,
 - 1.845.835,98 euros de travaux de Génie civil Télécommunication,
 - 0.00 euros de travaux de Gaz,
 - 5.619.555,04 euros de travaux d'Eclairage Public,
- ✓ un résultat de l'exercice :
 - en fonctionnement de 8.530.295,62 euros,
 - en investissement de - 872.492.36 euros,d'où un résultat de l'exercice égal à **7.657.803,26 euros**

Compte tenu de ces précisions, je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette communication.

DECISION

Considérant que le Président, Ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2022 les finances du Syndicat en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant pas les dépenses justifiées,

Sous la présidence de Monsieur Christophe GREFFET (Vice-président aux finances ; Monsieur Walter Martin, Président, ayant quitté la salle), le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Propose de fixer comme suit, concernant le compte administratif du budget principal, les résultats des différentes sections budgétaires :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement	/	5.338.357,36	22.674.629,48	31.204.925,10	/	13.868.652,98
Investissement	5.564.136,08	/	20.763.179,17	19 890.686,81	6.436.628,44	/

- Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président

Walter MARTIN

Je certifie le présent acte exécutoire conformément aux lois et règlements en vigueur, pour avoir été transmis à Madame la Préfète, qui en a accusé réception le

Comité Syndical du 18 mars 2023

Délibération n°DE202303042 : Ressources- Finances - Compte Administratif 2022 du Budget Principal.